

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017
Sous réserve de validation par le prochain conseil d'établissement**

Membres présents avec voix délibérative:

Représentants de l'administration :

M. RAUFAST, proviseur, président du conseil d'établissement
M. DERAMBURE, proviseur adjoint
M. VANZI, directeur administratif et financier
M.GOMEZ, conseiller principal d'éducation
M. DEGRET, directeur des cycles 1 et 2
M. VALEYRE, directeur du cycle 3

Représentants du personnel enseignant :

Pour le premier degré :

M. CARRAT, représentant SNUIPP-FSU,
Mme RODRIGUEZ, représentante UGT,

Pour le second degré :

M.AUGIE, représentant SNES-FSU
M. MICHEL, représentant SNES-FSU
M.LOPEZ représentant UGT

Pour le personnel non enseignant :

Mme SAINT-BLANCAT, représentant UGT

Représentants des parents d'élèves:

Mme BORSO DI CARMINATI, représentante des parents d'élèves A.P.A.

Mme RIBERA représentant des parents d'élèves A.P.A

Mme ANDRACA, représentante des parents d'élèves A.P.A.

M. VAN LANGHENHOVE, représentant des parents d'élèves du groupement des parents indépendants

M. ROSIER, représentant des parents d'élèves du groupement des parents indépendants

Autres membres présents à titre consultatif :

Mme GUEVARA, directrice technique des études espagnoles

Mme LE LUEC, directrice de l'Institut Français de Valence

Mme VALLDECABRES, conseillère consultative

M. BERTÉ, conseiller consultative

Mme GOURGUES, présidente de la société française de bienfaisance de Valence

Membres excusés:

M. Le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle

Mme LLAVATA, représentante des personnels administratifs et de service, STEPV

Milles VILLOCH et GONZALEZ et M. SAUER, représentants des élèves

M. LOPEZ, président de l'association des anciens élèves

Mmes LECOMTE et SEE, Mrs HUSS, LAVARDE et RALLE conseillers consulaires

Le quorum est atteint (15/21), la séance est ouverte à 18h10.

Le Proviseur adjoint est nommé secrétaire de séance.

M. AUGIE, représentant des personnels enseignants et d'éducation SNES-FSU est nommé secrétaire adjoint.

Le président du conseil d'établissement présente la nouvelle directrice de l'Institut Français de Valence, Mme Le Luéc, aux membres du conseil d'établissement, et lui souhaite la bienvenue.

Le président du conseil d'établissement propose de modifier l'ordre du jour :

- Retrait du point 3 : préparation de la rentrée 2018/2019

Adoption à l'unanimité (Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : 15)

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 15 juin 2017.

M. ROSIER, représentant des parents d'élèves GPI, souhaite que soit reformulée son intervention figurant au point 8 page 5 de la manière suivante :

Intervention notifiée dans le procès verbal du CE DU 15/06/17:

“Les représentants des parents d'élèves GPI demandent à ce qu'il y ait une cohérence au sujet des téléphones portables (smartphone). Principalement entre ce qui existe dans le règlement intérieur et la pratique du LRV. Afin d'éviter les double-ponds doublures, respecter les lois en vigueur sur le droit à l'image surtout des mineurs, et minimiser les distractions et risques. Nous rappelons qu'actuellement il est interdit de les utiliser (voir article 7 du règlement du 1er degré et article 16 de l'établissement). Réponse: Une réflexion et un débat sur l'utilisation du téléphone portable (smartphone) seront menés pour la rentrée.”

Demande de modification :

“Avec les différents cas de drogue, de ventes de substances illicites, de vols lors d'un séjour pédagogique en France, avec intervention de la police, les représentants des parents d'élèves GPI demandent pourquoi il n'y a pas eu de conseil de discipline ? Et quels sont les critères pour convoquer cette instance et la mise en place de mesures disciplinaires ? Nous craignons que cela fragilise le respect du règlement intérieur, et crée des incitations. Votre des différences de traitement entre ces élèves qui n'ont pas fait l'objet de conseil disciplinaire et d'autres que vous décideriez de convoquer dans le futur pour des fautes graves ou des délits similaires. Réponse: M. le proviseur explique que le conseil de discipline s'applique certes pour des actes graves, mais qu'il a choisi une autre sanction prévue par les textes.”

Mme BORSO SALTO DI CARMINATI, représentante des parents d'élèves APE apporte une correction sur le nom de famille d'un des parents : JORDA à la place de ROMA

Arrivée du Directeur administratif et financier à 18h20.

M. ROSIER, représentant des parents d'élèves GPI, pointe l'oubli de la mention du vote relative à la modification liée au poste d'EEMCP2.

Le président du conseil d'établissement acquiesce et propose de modifier cet oubli, et de rajouter :
Résultat du vote (Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : 16)

Arrivée de Mme RIBERA à 18h25.

2. Bilan de la rentrée 2017/2018

Le président du conseil d'établissement dresse le bilan de la rentrée 2017/2018 en traitant les points suivants :

- les résultats aux examens
- les résultats de l'orientation
- les effectifs
- les personnels
- la pré-entrée

La synthèse du contenu des trois premiers points figure en *annexe 1*.

Mme la Directrice technique des études espagnoles présente les résultats excellents obtenus dans le cadre de l'accès à l'université et insiste sur le fort taux d'obtention du 1^{er} vœu d'orientation post-baccalauréat. Elle rappelle que certaines matières françaises ont été reconnues par le système d'accès à l'université de plusieurs communautés. Le Proviseur insiste sur les bénéfices enregistrés par nos élèves à la suite de ces modifications.

M. ROSIER, représentant des parents d'élèves GPI, se demande si la Catalogne fait partie des communautés ayant adopté ces modifications. Mme la DTEE lui répond que la communauté catalane a fonctionné différemment.

Le Proviseur précise également que l'orientation post-baccalauréat en France se stabilise à environ 30 %.

M. VAN LANGHENOVE, représentant des parents d'élèves GPI, se demande si « *les élèves qui ont raté le baccalauréat ressemblent à ceux qu'il a rencontré en commission d'appel 2^{nde} »*

Le Proviseur lui répond qu'il n'y a pas de comparaison à faire entre ces deux publics tout en rappelant que les élèves en grande difficulté à l'issue de la classe de 2^{nde} ont été accompagnés, à leur demande, vers d'autres voies de scolarisation.

Après le point de situation effectué au sujet des effectifs par le Proviseur, M. CARRAT, représentant des personnels enseignants du 1^{er} degré SNUIPP, fait part des inquiétudes de certains de ses collègues face aux effectifs importants sur certains niveaux de classes. Le Directeur des cycles 1 et 2 rappelle que l'effort a été porté sur le niveau CP (24/classe) et le Proviseur rappelle le fondement de cette décision : à savoir l'inscription différée par des parents français de leurs enfants en CP afin d'éviter de payer des frais de scolarité pendant les années de maternelles.

M. MICHEL, représentant des personnels enseignants et d'éducation SNES-FSU rappelle que la mise en place de cette stratégie est, selon lui, concomitante à la baisse des bourses.

Le Directeur des cycles 1 et 2 nuance en rappelant le nombre important de français arrivant de France et de l'étranger.

S'agissant des personnels :

Les arrivants : Mme Reix (lettres), Mme Poncet (poste de résident gelé), Mme Faugeron (poste de Mme Contrant), Alexandre Henric Coll (informatique)
Remplacements effectifs de M. Mata et Mme Soriano par Mme Lagabrielle et Mme Furio

En ce qui concerne la pré-rentée, le Proviseur se dit très satisfait de ces deux jours de travail très riches nous ayant permis de tenir des réunions pédagogiques intenses traitant notamment du projet d'établissement et du climat scolaire. Nous exploiterons ces travaux au maximum afin d'optimiser le fonctionnement pédagogique et éducatif de l'établissement.

Le Proviseur donne la parole aux Directeurs des cycles 1, 2 et 3, au Proviseur adjoint et au DAF afin qu'ils dressent un bilan qualitatif de la rentrée dans leur secteur.

Cycles 1 et 2 :

Le Directeur fait état de la réduction de l'échelonniee de la rentrée et des mesures d'accompagnement mises en place à destination des familles pour réduire l'impact de ce dispositif sur l'organisation familiale. Il remercie également tous les parents pour leur aide lors de cette rentrée. Il se dit très satisfait du démarrage de cette nouvelle année scolaire.

Cycle 3 :

Le Directeur mentionne la réouverture du lycée côté Calle Murta qui s'est très bien passée et fait état d'une rentrée s'étant très bien déroulée.

Collège et lycée :

Le Proviseur-adjoint souligne les effets bénéfiques de la pré-rentée effectuée sur deux jours. Il fait état d'une situation également positive : démarrage de l'emploi du temps du secondaire sans difficulté, mise en place effective de tous les dispositifs pédagogiques. Il note cependant quelques réactions de parents regrettant que leur enfant ait une 1/2 journée de liberté dans son emploi du temps. Il salue le dynamisme enseignant constaté en ce début d'année qui augure que l'année sera riche et fructueuse pour les élèves.

Le Proviseur laisse le soin au Directeur administratif et financier de présenter aux membres du conseil les travaux qui ont eu lieu pendant l'été : rénovation des tambours C1 -C2, salles d'art et de musique, atelier de maintenance, rénovation escalier, laboratoire, filet de sécurité cours cycle 3, création de toilettes pour handicapés (bâtiment H), reconfiguration salle de technologie, nouvelle salle info maths, nouvelle vie scolaire. Il remercie toute l'équipe de maintenance pour le travail remarquable réalisé.

Mme Saint-Blanca, représentante des personnels non enseignants, demande l'installation d'une fontaine dans la cour du cycle 3. Le Directeur administratif et financier lui répond que ce travail est en cours de préparation et qu'il n'a pu être réalisé plus tôt du fait de la charge de travail de l'équipe de maintenance.

Pour clore ce bilan de la rentrée, le Proviseur rappelle les grandes orientations nationales, les priorités de l'AEFE et leur déclinaison au sein de l'établissement. (voir annexe 2). Il conclut en précisant que l'établissement a fait l'acquisition de manuels scolaires de 6^{ème} et de 5^{ème} afin de réduire le poids du cartable des élèves.

Mme BORSSO DI CARMINATI, représentante des parents d'élèves APE, exprime sa satisfaction face à tous les projets mis en place par le lycée au bénéfice des élèves.

M. ROSIER, représentant des parents d'élèves GPI, souhaite que le lycée aille plus loin dans l'utilisation du manuel numérique du fait de son moindre coût.

Le Proviseur précise que les éditeurs ne proposent pas tous cette solution et rappelle que les professeurs utilisent cet outil dans beaucoup de disciplines.

Le Proviseur confirme également que le calendrier non contractuel de la mise en paiement des frais de scolarité a été transmis à toutes les familles. (*voir annexe 3*)
Mme BORSO DI CARMINATI, représentante des parents d'élèves APE, remercie les services de l'intendance.

3. Préparation de la rentrée 2018/2019 : POINT NON TRAITÉ ET REPORTÉ AU PROCHAIN CE

4. Présentation des voyages scolaires 2017/2018

Avant de démarrer cette présentation, le Proviseur précise que les membres du conseil d'établissement s'exprimeront sur la validation de principe et sur le montant maximum de la participation des familles. Les voyages proposés et présentés figurent en *annexe 4*.

Départ de Mme ANDRACCA, représentante des parents d'élèves APE, à 19h50.

Adoption à l'unanimité (Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : 16)

M. ROSIER, représentant des parents d'élèves GPI, regrette que « *les parents n'aient pas leur mot à dire dans la décision prise par les professeurs d'organiser des sorties et voyages* ». Le Directeur administratif rappelle les règles en la matière et le Proviseur adjoint rappelle le principe suivant : voyage payant = voyage non obligatoire.

5. Budget primitif 2018, tarifs, travaux, plan d'investissement

Le Proviseur prend la parole : comme l'AEFF doit participer à la maîtrise de la dépense publique, au respect des engagements européens de la France et au rétablissement des comptes de l'Etat, deux mesures spécifiques sont demandées au Lycée français de Valence.

1er point – une avance de trésorerie sur la facturation provisionnelle 2018 : 860 028,00 €

2ème point – Le report à 2018 du remboursement des dépenses de sécurité dûes au titre 2017 d'un montant de 46000,00 €

Le Directeur administratif et financier indique qu'il s'agit d'un effort de solidarité qui n'a aucun impact budgétaire sur l'établissement puisque les sommes demandées aujourd'hui devaient l'être début 2018. Il s'agit, précise-t-il, en quelque sorte, d'une avance.

Mme RIBERA, représentante des parents d'élèves APE, s'étonne que cela ne soit pas inquiétant et estime que cet argent pourrait être placé pour générer des bénéfices. Le Directeur administratif et financier rappelle les règles de comptabilité publique française qui ne permettent pas ce type de placements.

Mme RIBERA, représentante des parents d'élèves APE, demande si la mesure est appliquée de la même manière pour tous les établissements de la péninsule. Le Directeur administratif et financier précise que le lycée français de Valence a plutôt été épargné par rapport à ses voisins notamment du fait que de lourds investissements venaient d'être réalisés.

M. MICHEL, représentant des personnels enseignants et d'éducation SNES-FSU, pense que le taux de 6% passerait à 7%.

M. VAN LANGHENOVE, représentant des parents d'élèves GPI, s'insurge contre le fait que « *l'AEFF a dépassé de 5 millions son budget et, en même temps, réclame une politique d'austerité aux établissements. Ce glissement budgétaire est inadmissible. Toutes ces augmentations mettent en péril le projet des familles pour leurs enfants.* »

Le Proviseur répond qu'il n'a aucune information sur ces sujets et qu'il donnera le moment venu les orientations officielles arrêtées par l'AEFE.

Le Directeur administratif et financier presente le Budget rectificatif pour information. (*Voir annexe 5*)

M. ROSIER, représentant des parents d'élèves GPL, rappelle que la majeure partie des familles n'est pas française et qu'il estime « *scandaleux que l'Etat français finance son propre budget sur le dos des familles espagnoles* ».

Le Directeur administratif et financier précise que, sans l'Etat français, les frais de scolarité ne seraient pas de 500 € mais plutôt de 1000€ et appelle à davantage de mesure dans le domaine.

M. ROSIER, représentant des parents d'élèves GPL, souhaite connaître la part de l'Etat dans le fonctionnement.

Le Directeur administratif et financier l'estime à 40%.

6. Questions diverses

- Questions diverses des représentant des parents d'élèves APE

« 1- *Concernant l'organisation des horaires d'enseignement au collège, les représentants de l'APE souhaitent formuler la question suivante à la direction du Lycée: selon la circulaire n°1548 du 20/07/2017 de l'AEFE, le droit applicable aux établissements scolaires à l'étranger est constitué:*

- *des dispositions législatives énoncées sous l'art. R.451-1 du code de l'éducation*
- *des dispositions réglementaires prises pour leur application*
- *des dispositions spécifiques des articles R.451-2 à R.451-15 du code de l'éducation*
- *des circulaires de l'Agence*

et selon l'art. R.451-2-2 du dit code de l'éducation: Dans les collèges, la pause méridienne des élèves ne peut être inférieure à une heure trente et, pour les élèves de sixième, la durée des enseignements qui leur sont dispensés ne peut dépasser six heures par jour, sauf dérogation accordée par le recteur d'académie

(...)

Quelles sont les raisons qui motivent que le Lycée français de Valencia ne suive pas les dispositions législatives en la matière quand une répartition des horaires d'enseignement incluant le mercredi et/ou vendredi après-midi permettrait d'atteindre les limites horaires établies ? Et pourquoi ces horaires ne seraient pas l'objet d'un accord préliminaire en Conseil d'établissement conformément à ses attributions, lesquelles incluent "l'adoption des horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire" ?

2- *Concernant l'organisation de la cantine, les représentants de l'APE souhaitent demander aux membres du Conseil d'établissement l'amélioration de l'accès à la cantine afin d'éviter les files d'attente d'élèves qui empêchent ceux-ci de profiter d'un temps de jeu ou repos (en-dehors de la prise du repas), éventuellement par la mise en place d'un système horaire différencié selon les classes et/ou emplois du temps*

3- *Concernant l'Eco comité, les représentants de l'APE souhaitent demander aux membres du Conseil d'établissement si notre IFV est actuellement ou a le but de devenir un E3D, établissement en démarche de développement durable ?* »

Le Proviseur s'étonne, tout d'abord, de la forme utilisée par les deux entités représentant les parents d'élèves. Il constate une entrée en matière par la citation partielle de textes réglementaires.

S'agissant de la 1^{ère} question :

Le Proviseur adjoint rappelle que les classes de 6^{ème} et de 5^{ème} ont 31h de cours à Valence au lieu de 26h en France. Cette différence s'explique par les 5h de Lengua et d'Historia. De ce fait, il est très difficile d'attribuer une plage supérieure à 1h pour la pause méridienne compte tenu des horaires actuels d'ouverture et de fermeture du lycée.

Il précise également que la décision d'octroyer une ½ journée de liberté à un maximum de collégiens repose sur la conviction de l'équipe de direction que les plus jeunes élèves du secondaire ont besoin de souffler et qu'il est de notre devoir de respecter davantage leur santé en leur donnant un temps de respiration profitable, notamment pour ce qui concerne les apprentissages.

S'agissant de la citation d'un article du code de l'éducation, le Proviseur adjoint demande aux auteurs de la question de ne pas confondre horaires scolaires et emploi du temps. Si les horaires scolaires ont vocation à être présentés et votés en conseil d'établissement, il n'en est pas de même pour les emplois du temps.

Pour compléter et objectiver cette réponse, le Proviseur adjoint a lancé une enquête auprès des parents concernés via PRONOTE :

- 75% sont satisfaits
- 65% n'ont pas été gênés pour récupérer leur enfant le mercredi à 12h45.
- 68% demandent la reconduction

S'agissant de la question relative au développement durable, le Proviseur répond que le travail dans ce domaine va se poursuivre et être accentué. Les axes de travail ont été arrêtés lors de l'éco-comité qui s'est tenu au mois de juin.

- Questions diverses des représentants des parents d'élèves GPI

1) Préparation et déroulement des élections des représentants de parents d'élèves.

L'école devant assurer l'effectivité des droits d'information et d'expression reconnus aux parents d'élèves et à leurs représentants, et en application des textes de référence suivants:

Code de l'éducation, Art D111-6 à D111-9,

Circulaire n°93-294 du 15 octobre 1993,

Circulaire n° 2006-137 du 25 août 2006,

Les représentants du GPI du LFFV, demandent à la direction du lycée:

La mise en place d'une boîte aux lettres et d'un tableau d'affichage. Au vu des délais courts, les élections ayant lieu du 02 au 05 octobre 2017, les représentants du GPI acceptent le principe de partage d'un tableau existant.

L'obtention d'une copie de la liste des parents d'élèves de l'école ou de l'établissement scolaire mentionnant leurs noms, adresses postales et électroniques, à la condition que ceux-ci aient donné leur accord exprès à cette communication. À ce sujet, il sera nécessaire de modifier les imprimés de renouvellement ou de première inscription, en effet seul l'APE apparaît sur le document.

Le rajout sur le site WEB du lycée du lien de la page Facebook du GPI.

Le retrait du logo AEFPE du site de l'APE, qui laisse sous-entendre que l'APE est membre de l'AEFFE, alors qu'aucune association n'en est membre.

Pour la première fois, il n'y a pas eu de journée des nouveaux arrivants. Lors des réunions de classe, aucune présentation des associations de parents d'élèves n'a été faite. Ainsi nos nouveaux arrivants sont convaincus que la seule association est celle qui a un bureau au sein de l'établissement.

Les représentants du GPI souhaitent l'étude de la création d'un « Espace Parents » au sein du lycée.

Une journée d'accueil des nouveaux arrivants est-elle prévue ?

2) Situation financière AEFPE, et ces conséquences budgétaires pour le LPV.

Depuis le conseil d'administration de l'AEFE du 1^{er} juin 2017, les représentants de parents d'élèves du GPI sont préoccupés des conséquences sur notre budget :

« La principale variation est due aux investissements, notamment immobiliers, qui passent de 80 à 86,7 M€ et la seconde aux coûts de fonctionnement qui passent de 141 à 146,2 M€, sans que les raisons de ces augmentations ne soient clairement détaillées. Les coûts du personnel et des interventions (bourses scolaires) sont inchangés. »

« Il semble clair que l'arbitrage devra se faire sur le report de travaux immobiliers et d'autres investissements et, probablement, sur des prélèvements supplémentaires sur les réserves des EGD. La poursuite de cette gestion conduira inexorablement à augmenter les taux de participation aux rémunérations des résidents pour faire remonter des ressources vers les services centraux... et à la hausse des frais de scolarité pour compenser la baisse de la dotation. »

Il est difficile de comprendre comment les coûts de fonctionnement de l'AEFE ont pu augmenter de 5,2 M d'euros en 2017. En cette période de rigueur budgétaire, cette situation interpelle les parents d'élèves, qui voient le projet d'éducation de leurs enfants mis en péril pour les dépenses inexplicables faites par d'autres. Toute augmentation des frais scolaires entraîne son lot de départs du lycée, du fait des montants de bourses scolaires moins importants ou tout simplement car le pouvoir d'achat des familles ne fait plus face à de telles dépenses. Il restera à ces familles l'enseignement à distance (CNED).

3) Emploi du temps.

Beaucoup de parents ont dû modifier les activités extra-scolaires (conservatoire, sport) de leurs enfants suite au nouvel emploi du temps de cette année. Certains n'ont pas trouvé de solutions et laissent leurs enfants à l'école ou sans occupation, perdant ainsi l'intérêt d'une après-midi de libre.

Pourrait-on à l'avenir connaître dès la fin de l'année scolaire les orientations de l'emploi du temps (heure de sortie du mercredi et du vendredi) afin que les familles s'organisent le mieux possible ? Cela n'engendrerait pas plus de demandes de changement de classes (tant redoutées par la direction) à la rentrée. Et nous pourrions avoir des listes de livres complètes avec les livres à lire pendant l'année.

4) Absence des professeurs du secondaire.

Le vifier de professeurs remplaçants n'ayant pas donné entière satisfaction l'an dernier, et afin de minimiser les conséquences des absences des professeurs, quel dispositif de remplacement est envisagé cette année ?

5) Orchestre du lycée

Avec l'absence de Mme Soriano, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, que devient l'orchestre du lycée ? Quand et comment va-t-il fonctionner ? Que devient l'investissement en instruments de musique de 40000 euros du lycée ?

6) Représentants de parents d'élèves

Afin de s'organiser entre les activités professionnelles, familiales et vie scolaire, il serait bon de pouvoir disposer d'un calendrier des réunions et événements majeurs. Les conseils d'école et ceux du second degré devant être programmés 10 jours avant le conseil d'établissement. »

Le Provisoire répond qu'il souhaite voir rapidement les deux représentants des parents d'élèves dans son bureau pour traiter tous les points qui n'ont pas à être présentés au Conseil d'Établissement et s'étonne que ces points n'aient pas été évoqués lors de la dernière réunion.

Concernant l'absence de professeurs, le maximum a été fait et sera fait pour organiser les remplacements, la preuve à nouveau en ce début d'année. Par contre, suite aux derniers entretiens de recrutement, le proviseur précise qu'une priorité est donnée à la qualité des personnes plutôt qu'au remplacement systématique. Pour l'orchestre, étant donné l'absence remplacée du professeur de musique, nous attendons d'avoir plus d'informations, mais l'orchestre sera mis en place bien évidemment. Nous faisons le maximum aussi pour tenir un calendrier prévisionnel qui change et dont nous ne maîtrisons pas toujours les urgences.

En réponse à la question 3, le Proviseur adjoint rappelle que l'emploi du temps des élèves n'est pas la variable d'ajustement de la vie familiale mais que, tout au contraire, la vie familiale s'organise autour des horaires de l'école et de l'emploi du temps qui n'est rendu public qu'à la rentrée en l'occurrence. Le Proviseur adjoint met en garde quelques parents à ne pas confondre le lycée avec une garderie et insiste sur le nécessaire respect des rythmes scolaires de l'enfant. L'argument des activités manquées ne tient pas puisque le lycée a offert davantage de temps libre aux enfants.

M. le proviseur remercie l'ensemble des membres du conseil pour leur présence et leur investissement.

La séance est levée à 21h00.

Secrétaires de séance :

Gilles Augié



Christophe Derambure



Le Proviseur,



LYCÉE FRANÇAIS DE
PATERNIA
M. Régis RAUFAST